

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Été 2010

Dossier : Les enjeux de l'eau

A noter

PERMANENCES DES ELUS :

MAIRIE DU TOUVET

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie du Touvet

Laurence THERY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2ème adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous

Franck MINAIR, 3ème adjoint, délégation finances, les mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous

Vincent BERLANDIS, 4ème adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous

Michel NOLLY, 5ème adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous

Pascale WEILL, 6ème adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous

Courriel : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

tél : 04 76 92 34 34 - **Fax** : 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00

POINT MIFI

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie

CONSEILS MUNICIPAUX

Tous les premiers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DEPUTE DE L'ISERE

François Brottes- secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour

38920 Crolles

tél : 0476921896 - **Fax** : 0476 92 18 98

PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de la Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10

GENDARMERIE brigade du Touvet

Rue de la Priola- Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Tél : 04 76 08 45 94- **Fax** : 04 76 92 34 94

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER :

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudain 04 76 71 72 46 .

Le collège la Pierre Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70- Fax 04 76 08 58 52

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84

Le relais d'assistantes maternelles, responsable Séverine Gnechchi , au 04 76 92 37 66

La halte-garderie, responsable Patricia Heureaux, au 04 76 08 45 35

La salle du Bresson, Denis Chavane au 04 76 08 53 97 Services Techniques, au 04 76 99 75 56

Magalie Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Clos Schmidt- 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à

12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

La Poste

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00Siège social 2,boulevard Maréchal Joffre 38000 GRENOBLE Tél : 04.76.53.37.32 (Marie-Laure Bountry)

Deux associations peuvent toujours vous renseigner :

- Le Pacte de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97
- Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14 h00 à 16 h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr

LES MARCHES DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'Eglise, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église, en raison du marché hebdomadaire

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait tous les jours sur rendez-vous.

Mél : ccas@letouvet.com

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440 avenue de la Gare

ouverture :

- du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 30

le vendredi de 8 h 45 à 11 h 45

Tél : 0811 01 01 38

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre social de Pontcharra au 04 76 97 32 52

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité Sociale

Monsieur Alain Bouvier

le mercredi de 11 h à 11 h 45 à la Mairie

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

Les 2ème et 3ème mardis de chaque mois :

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphonez au 06 80 67 78 69)

CRAM service social

les 2e vendredis du mois de 9h00 à 12h00 à la Mairie du Touvet sur rendez-vous

Tél : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail)

Mission locale

Mme Corinne ETIENNE est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00 à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission Locale : 04 76 08 08 70

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corine Fondart peut vous recevoir

- au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 71 73 31. Le bureau est situé au dessus du Relais d'assistantes Maternelles, avenue Fernand Gras.

- en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin Les samedis 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre, de 9h00 à 11h00.

Tél : 04 76 71 78 75

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30

Conciliateur/Médiateur de Justice

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte conseil

Monsieur Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Téléphonez au 04 76 90 70 06

Trésor Public

Avenue Montfillon - BP 1638660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel Orset

Tél : 04 76 08 45 87 - Fax : 04 76 08 53 17

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETE URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00

Collecteurs de verres et de papier :

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, sur la Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au SICIOMG : tél. 04 76 08 03 03/www.siciomg.fr

Matériaux acceptés : Papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

le lundi de 8 h 00 à 12 h 00

le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00

le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

A Crolles, rue des Frères Montgolfier

Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (fermé le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai).

BON VOISINAGE

Feux de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts. Par dérogation un arrêté préfectoral du 15 décembre 2008 autorise le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres, uniquement pour les particuliers et hors agglomération dans notre commune.

Tondeuses et machines :

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses : du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00

le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

le dimanche et les jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

SE DEPLACER

En autocars : www.le-gresivaudan.fr, www.vfd.fr ou www.transisere.fr

Allo Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute)

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF.

La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h et de 15h à 19h, vente de billets, de cartes ...

ECLAIRAGE PUBLIC

La société CITEOS gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au numéro vert gratuit 0 800 609 490, en indiquant le numéro figurant sur le poteau. Un signalement à la mairie nous aide aussi à garantir le bon entretien de cet éclairage : alors n'hésitez pas !

URGENCES

vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24

- POMPIERS 18- SAMU 15

- centre anti-poison 04 76 42 42 42-

Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation faites le 15

EDF N° Azur® : 0 810 333 338

GDF 04 76 49 50 51

Véolia : 04 76 61 39 00

Edito

Madame, mademoiselle, monsieur;

Quoi de plus naturel que d'ouvrir le robinet et de voir couler de l'eau ? Mais dans notre commune la ressource en eau est depuis bientôt 10 ans en quantité insuffisante et l'alimentation en eau potable ne permet plus d'assurer notre développement. Au-delà de l'entretien et de la préservation de nos sources, de l'amélioration de la qualité de l'eau, des gestes quotidiens qui peuvent l'économiser, le travail entrepris depuis deux ans arrive à son terme et le Touvet va enfin retrouver un droit à construire. Historique de la procédure, solutions techniques et conclusion des autorisations administratives, c'est le dossier que nous vous proposons de découvrir en ce début d'été.

Les travaux et les projets se poursuivent conformément aux engagements que l'équipe municipale a pris vis-à-vis de l'ensemble des habitants de la commune.

Mais quand on est élu on s'expose, pour agir dans le seul ressort de l'intérêt général.

Je n'ai pas l'habitude de relever les propos malveillants. La vie publique donne lieu à des prises de position qui font débat et j'accepte les oppositions aussi vives, injustes, virulentes et blessantes soient-elles. S'engager dans le débat démocratique est à ce prix. Mais il y a des limites à ne pas franchir.

Un trac injurieux circule actuellement dans la commune : il est injurieux à mon endroit et à l'égard des élus que vous avez choisis. Le travail de réorganisation interne des services engagé depuis deux ans se poursuit pour conforter le service aux usagers et établir des conditions de travail acceptables pour tous. Tout changement suscite de légitimes inquiétudes mais pas au mépris des faits, de la vérité ou du respect des personnes.

Nos engagements sont importants, ils seront honorés malgré le contexte économique et financier difficile dans lequel nous évoluons. Je vous l'assure.

Je vous souhaite à toutes et à tous, madame, mademoiselle, monsieur, un été reposant.



Sommaire

Le Touvet Pratique	Page 2
Éditorial	Page 3
Dossier : les enjeux de l'eau	Page 4
Vie de la commune	Page 10
Panorama institutionnel	Page 19
Environnement	Page 20
Zoom sur les travaux	Page 22
Conseil municipal	Page 25
Action sociale	Page 29
Petites annonces	Page 31
Regards sur	Page 32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Franck Minair, Claude Boullier, Pascale Weill, Dominique Guillon, Annie Vuillermoz-Genon, Marie-Christine Gomes, Séverine Picot.

Photos : Bertrand Jegou, Jean-Claude Sambain, Bruno et Isabelle de Quinsonnas, Marc Tassan, Andreas Nijenhuis, Lydia Kolkiewicz, Yann Beauvallet, Jean-Yves Moussy, Bénédicte Bescher.

De l'eau au Touvet pour retrouver un droit à construire en 2010 ?

Questions à André Gonnet, premier adjoint chargé de la qualité de vie et des travaux

→ Peu ou pas de constructions au Touvet depuis les années 2000 ? Pourquoi ?

Depuis les années 1990, la commune du Touvet souffre d'un manque d'alimentation en eau potable, alors même que certains de nos voisins regorgent de sources et de ruissellements venus du massif de la Chartreuse. Aucun accord n'ayant été trouvé à l'échelle territoriale, le Touvet a stoppé son développement et bloqué la délivrance de permis de construire depuis 2000. Le risque était important et la précaution sage car en période d'étiage, comme en 2006, le défaut d'alimentation en eau potable peut priver les habitants de cette ressource essentielle.

Alors même que la population augmente dans le Grésivaudan, le nombre des habitants de la commune du Touvet évolue peu depuis 1999, passant de 2929 habitants à 3038 en 2004 et 3071 en 2009. Cela provoque des inquiétudes, budgétaires bien sûr, mais aussi économiques avec certaines infrastructures aujourd'hui surdimensionnées qui, demain, pourraient très rapidement devenir sous dimensionnées. Le travail d'anticipation, avec une reprise du développement est donc fondamental pour l'équipe municipale.



Et aujourd'hui quel horizon ?

Un projet engagé en 2006 de captage des eaux à La Frette visait à pomper l'eau nécessaire à l'alimentation de la commune dans la nappe alluviale de l'Isère et à mettre en place, au même endroit, une station de traitement pour débarrasser cette eau de fer et de manganèse excédentaires. Malheureusement la procédure d'autorisation de captage lancée courant 2007 ne comprenait pas la nomination d'un hydrogéologue agréé. De ce fait, en 2008, l'étude du dossier conclut à l'impossibilité d'implantation de la station telle que prévue, les boues de traitement devant être rejetées largement à l'extérieur du périmètre immédiat de la zone de captage.

Le dossier d'autorisation de captage a donc été relancé en juin 2008, avec la recherche d'un emplacement pour la station de traitement qui ne nécessiterait aucune acquisition foncière. La municipalité en a profité pour redimensionner cette station, coûteuse en investissement initial, et en fonctionnement par la suite. À l'automne 2008, le choix d'une unité mobile de traitement, située en dehors des périmètres de protection, au carrefour de la Conche, est arrêté. Le propriétaire du magasin de grande distribution situé à proximité accepte immédiatement de céder un terrain pour cette construction : le coût final est divisé par trois et les délais de réalisation aussi.

À quel stade de la procédure en êtes-vous ?

Des réunions et des échanges permanents avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) depuis le printemps 2008 ont permis d'obtenir la recevabilité du dossier de la commune en novembre 2009. En « temps masqué », les dossiers de consultation des entreprises pour l'implantation et la construction de la station de déferrisation ont abouti. L'enquête publique démarrée le 19 avril s'est terminée le 21 mai. Le commissaire enquêteur a rendu très rapidement des conclusions favorables. Ainsi la commune attend aujourd'hui l'arrêté préfectoral. Les travaux doivent s'engager rapidement.

Que pouvez-vous dire aux habitants en attente de permis de construire ? Quand pourront-ils obtenir un accord ?

Si le dossier est quasiment finalisé, la prudence reste de mise. La signature de l'arrêté préfectoral va marquer le redémarrage d'un droit à construire après 10 années d'interruption. Dès lors, les permis de construire pourront être délivrés, avec des orientations fixées par la municipalité. Il paraît raisonnable d'annoncer qu'à l'automne 2010 l'alimentation en eau potable de la commune sera restaurée.

Quel ordre de priorité avez-vous fixé pour l'obtention des permis de construire ?

Nous voulons qu'un développement maîtrisé s'instaure, conforme à nos capacités d'accueil et à la structuration historique de notre village.

Les projets sous maîtrise d'ouvrage publique comportant des logements sociaux restent prioritaires pour permettre à la commune d'augmenter sa part de logements locatifs sociaux et de répondre à une demande particulièrement forte dans la commune tout en favorisant la mixité.

Il est également nécessaire de hiérarchiser les projets individuels privés. L'antériorité et le travail préalable des habitants avec Vincent Berlandis, adjoint en charge de l'urbanisme, est un critère prépondérant.

Concernant les projets de collectifs privés, le blocage de ces dernières années a vu s'accumuler les demandes. Là encore, l'équipe municipale doit être attentive à la part de logements sociaux proposée dans l'opération. Et, dans un contexte de réchauffement climatique, nous souhaitons promouvoir l'habitat durable.

Dans tous les cas, il faudra aussi tenir compte des réseaux existants. Certains terrains, notamment ceux rendus constructibles récemment, sont parfois éloignés des réseaux publics et demandent des travaux importants pour qu'une desserte soit mise en place. Ces extensions de réseaux ne peuvent pas être financées par la commune. Le Conseil Général, dans le cadre de ses critères d'éco-conditionnalité, ne les subventionne plus à ce jour. Une planification précise des projets en cours doit cibler les opérations collectives prioritaires et déterminer le nombre de constructions privées autorisées annuellement.



Vous parlez de solution temporaire avec cette nouvelle installation. Comment entendez-vous poursuivre dans ce dossier d'alimentation en eau potable ?

Après diverses études, il apparaît évident que la pérennité des ressources en eau de la commune passe par une politique globale, concertée à l'échelle territoriale : la bonne échelle est donc celle du Grésivaudan, voire de la région urbaine grenobloise.

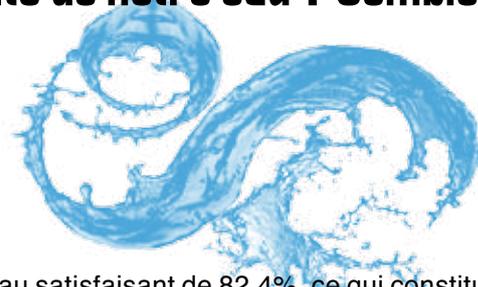


Sans attendre la mise en place de cette nouvelle station et de ce pompage qui assure un développement correct de la commune, nous travaillons déjà à une extension plus large de notre alimentation en eau potable avec une possibilité d'extension de notre réseau vers des collectivités ou partenaires riches en eau. Les premières démarches sont engagées ; les études vont suivre pour que des décisions interviennent à moyen terme.

La sécurisation en eau de notre village est une priorité. Ainsi tout en menant une réflexion sur un avenir plus lointain, il a fallu réfléchir très vite à l'alimentation actuelle de la commune du Touvet et finaliser un dossier devenu urgent pour tous les habitants.

Où en est notre réseau d'eau ? Quelle est la qualité de notre eau ? Combien coûte-t-elle ? Autant d'informations à découvrir ensemble.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE - Rapport Véolia 2009



- Le rendement du réseau s'est nettement amélioré pour atteindre un niveau satisfaisant de 82,4%, ce qui constitue le meilleur niveau depuis 15 ans. Ce rendement est en perpétuelle augmentation : en 2006, il était de 63,7%. Ceci est le résultat des efforts demandés au fermier en matière de recherche de fuites et de suivi au jour le jour des débits instantanés de nuit.
- Les volumes vendus sont en baisse de 5,4%. Ils suivent la tendance nationale. En moyenne, sur plusieurs années, la baisse des volumes consommés sur le plan national est de 2 à 3 %.
- En matière de qualité d'eau, les résultats sont bons puisque 97% des analyses effectuées par la DDASS sont conformes. Les non-conformités ont surtout été repérées sur le secteur de la Haute-Frette. Ces défauts nécessitent la restructuration du secteur et la création d'un poste de désinfection UV. Ce chantier doit être engagé au second semestre de l'année 2010.
- Les travaux à réaliser, dans le but de garantir la qualité du service et la pérennité des installations sont les suivantes :

- Forage de la frette

La commune et Véolia ont travaillé en partenariat pour définir la solution de traitement qui répondra aux besoins immédiats de la commune ainsi qu'aux contraintes environnementales du secteur. Une unité mobile de traitement doit être installée à côté de la Conche. Les travaux devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2010. Cette nouvelle ressource permettra de libérer l'urbanisation de la commune. La filière de traitement prévue est une déferrisation - démanganisation.



- Désinfection de l'eau du réservoir des Roumes

À l'heure actuelle, l'eau du réservoir des Roumes est désinfectée manuellement. Le goût de chlore de l'eau génère des réclamations. Une proposition de création d'un poste de désinfection UV et d'électrochloration a été faite. La mise en place de ce système est maintenant réalisable depuis que le réservoir a été raccordé au réseau électrique. Les travaux réalisés par la commune seront engagés à l'automne.

- Restructuration du réseau de distribution Montabon - Haute Frette

Une étude complète a été effectuée pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la défense incendie du secteur. Cette étude a été remise en janvier 2009. Divers scénarii ont été identifiés. La commune a désigné un maître d'œuvre pour cette opération. Les travaux sont programmés pour 2010.



La qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé. Le Code de la Santé Publique impose des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine. Ces textes définissent précisément le contrôle sanitaire (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance à mettre en place par le délégataire. Cette surveillance comprend avec l'examen régulier des installations, le contrôle de l'efficacité de la désinfection et un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations. La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Paramètres microbiologiques	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de conformité microbiologique	100%	91,67%	97,06%	96,97%	96,97%
Nombre de prélèvements conformes	29	33	33	32	32
Nombre de prélèvements non-conformes	0	3	1	1	1
Nombre total de prélèvements	29	36	34	33	33
Paramètres physico-chimiques	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	29	15	9	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	29	15	9	9	9

Le prix de l'eau

Le tableau ci-après reproduit une facture annuelle complète, incluant l'eau et l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³.

LE TOUVET	m3	Prix au 01/01/2010	Montant au 01/01/2009	Montant au 01/01/2010	N/N-1
Production et distribution d'eau					
Rétribution du délégataire (charges liées à la distribution de l'eau potable)					
Abonnement annuel			43,54	44,62	2,5%
Consommation	120	1,1149	131,02	133,79	2,1%
Redevance a la collectivité (amortissement et investissement)					
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00%	0,0%
Sous total HT "Eau"			216,56	220,41	1,8%
Collecte et traitement des eaux usées (charges liées à la dépollution des eaux usées)					
Redevance a la collectivité (amortissement et investissement)					
Consommation	120	1,5100	181,20	181,20	0,0%
Sous total HT "Assainissement"			181,20	181,20	0,0%
Organismes publics et TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,1900	22,80	22,80	0,0%
Préservation des ressources en eau	120	0,0476	5,71	5,71	0,0%
TVA à 5,5%			24,30	24,51	0,9%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1300	15,60	15,60	0,0%
Sous total "Taxes et organismes"			68,41	68,62	0,3%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			466,17	470,23	0,9%

Traitement de la qualité des eaux de la haute Frette et du réservoir des Roumes- Mise en sécurité incendie de la haute Frette et de Montabon.

Dès juillet 2009, la municipalité a lancé, dans le cadre d'une procédure adaptée un marché de maîtrise d'œuvre pour améliorer la qualité de l'eau en deux endroits jugés insatisfaisants : le réservoir des Roumes et celui de la haute Frette ; ce dernier ayant de surcroît des problèmes de capacité et de pression.

Ainsi la réalisation de travaux de sécurisation en eau doit s'organiser autour de trois axes :

1/ La mise en place d'un filtre UV au réservoir des Roumes, avec :

Une électrochloration d'une capacité de production de 12 g/h comprenant l'installation d'un caillebotis, l'électrolyseur (déminéralisation), un surpresseur eau de process, des tuyauteries de raccordement, des câbles et accessoires.

Un générateur UV d'une capacité de traitement de 100 m³/h –générateur, armoire de commande, canalisations, câbles et accessoires.



2/ La mise en place d'une réserve incendie à Montabon, avec :

L'installation d'une bâche de réserve incendie d'une capacité de 120 m³, la mise en place sur un lit de sable et géotextile semi-enterré avec le raccordement au réseau, incluant les canalisations et accessoires. La seule difficulté à résoudre encore à ce jour réside dans la finalisation de l'implantation et du terrain à acquérir.

3/Réservoir de la haute Frette et sécurité incendie :

Construction d'une réserve permettant de résoudre les actuels problèmes d'étanchéité sur le réservoir de la haute Frette, incluant la rénovation des canalisations et accessoires, des vannes et la réfection des départs d'eau potable pour traiter les fuites. Mise en place d'un filtre UV pour améliorer la qualité de l'eau. Mise en place d'une bâche incendie. Parmi les quatre options proposées, la solution retenue doit permettre la construction d'une réserve de 12m³, dédiée à l'alimentation en eau potable, et la mise en place d'une bâche indépendante de 120m³ pour la défense incendie.

C'est le cabinet Edacer qui assure la maîtrise d'œuvre pour le compte de la commune. Les travaux devraient commencer à l'automne.



Vie de la commune

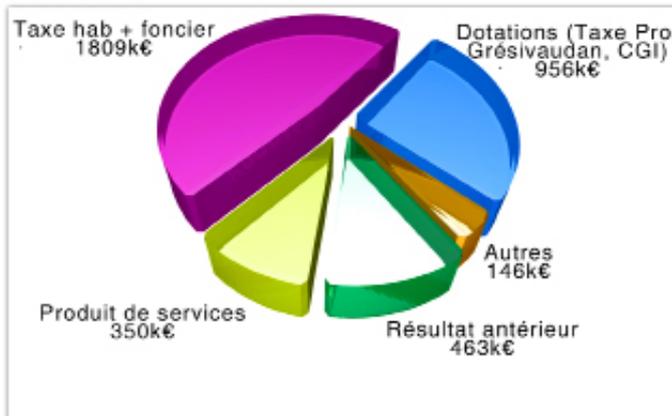
Où vont vos impôts ?

Après avoir analysé les dépenses de l'année et les investissements à réaliser, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition directe (habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

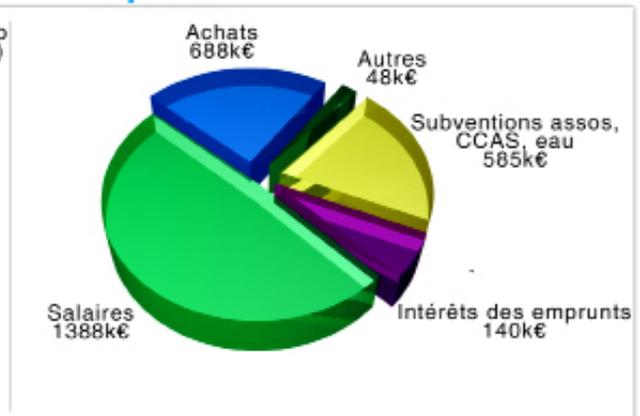


Sur la partie fonctionnement, les recettes se monteront pour la commune à 3,7 millions d'euros (dont 463k€ de report de résultat antérieur) pour des dépenses de 2,8 millions d'euros. L'autofinancement qui en découle permettra de financer les investissements de l'année. Hors report de résultat, les recettes proviennent pour 55% des taxes foncières et d'habitation, et 30% de la taxe professionnelle (supprimée au 1er janvier 2010, et substituée pour cette année). Ces rentrées servent à financer le fonctionnement des services et des équipements du Touvet. La qualité du service public rendu aux usagers passe par le travail des fonctionnaires territoriaux employés par la commune: services techniques pour entretenir le patrimoine communal, réaliser les nouveaux travaux et garantir un cadre de vie agréable au quotidien, pôle enfance permettant un accueil agréable pour nos enfants et nos jeunes, à l'école et en dehors du temps scolaire, services administratifs pour répondre aux attentes de tous les Touvetain (e) s dans les domaines de l'urbanisme et des démarches administratives. Ces recettes de fonctionnement sont aussi nécessaires aux achats, aux subventions et à toutes les prestations garantissant le bon exercice du service public.

Recettes



Dépenses



Quels investissements en 2010 ?

Les investissements de 2010 sont réalisés cette année encore sans recours à l'emprunt. La capacité d'emprunt de la commune est ainsi préservée pour financer les projets structurants des années à venir: aménagement du quartier de la gare, avec un pôle enfance, une maison des associations, une nouvelle bibliothèque, création de voirie nouvelle valorisant l'implantation de services publics et l'organisation des zones artisanales et commerciales, préservation des services publics comme la poste et la gendarmerie.

Les priorités de l'année 2010 s'organisent autour de quatre axes :

- Préparation des projets structurants avec la démolition du bâtiment du Pont des Arts et de l'ancienne école maternelle (82k€) et études du pôle enfance (77k€)
- Avancement de projets communaux avec le remplacement du chauffage de la cure et de l'église

obsoletes et dangereux (82k€) et finalisation des ateliers des services techniques inaugurés le 7 mai (133k€)

- Programmation pluri-annuelle de voirie avec la réfection de la rue de Beaumont (aménagements de sécurité et revêtements) pour 105k€

- Engagements pluriannuels sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, âgées et handicapés des bâtiments communaux (30k€ par an) consacrés à la salle du Bresson pour une première tranche en 2010, les économies d'énergie (30k€ par an) affectés cette année aux fenêtres du premier étage de la façade de l'école primaire et à l'isolation de la cure, préservation du petit patrimoine comme les bassins, les murets.. (5k€ par an) pour le bassin du Vivier en 2010, la croix de la Frette et le bassin de Carcet qui devrait bientôt retrouver une sainte vierge.

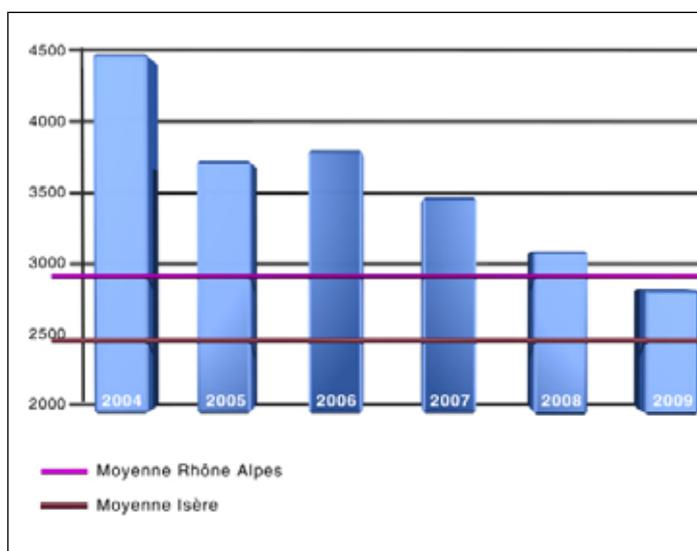
Les dépenses d'investissement se montent à 619k€ cette année.

La commune était surendettée, et maintenant ?

Après plusieurs années de surendettement, Le Touvet retrouve un niveau de dette comparable aux communes d'Isère et de Rhône-Alpes de même population. Cet assainissement de la dette couplé à une amélioration de l'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune de financer les investissements nécessaires à la qualité du service public, au développement et au cadre de vie de la commune.

Développer le lien social

Mieux vivre au Touvet passe par la vitalité de nos associations. En attendant une mutualisation des services et des espaces liées à la transformation de notre ancienne perception en maison des associations, la commune maintient sa dotation aux associations en 2010. Il est à noter que la réalisation du budget et la demande d'aides ont augmenté de 5 % depuis 2008.



La redynamisation du centre communal d'action sociale (CCAS) continue

Le conseil municipal a décidé d'élargir encore le cadre des missions du CCAS. La politique jeunesse devient au-delà des actions engagées, comme l'aide au bafa et la mise en place d'une bourse de "projets jeunes", l'une de ses multiples activités. Ainsi, le Contrat Temps Libre et le centre aéré des Grappaloups intègrent le CCAS. Depuis 2008, la dotation du budget communal au ccas est passée de 25k€ à 65k€. Le contexte social et économique actuel justifie malheureusement pleinement un ccas dynamique.

Le contexte national et les finances du Touvet

Les finances du Touvet sont en voie de restauration. Néanmoins, une grande incertitude pèse sur les années à venir. A la suite de la suppression de la taxe professionnelle, une compensation des recettes a été établie en 2010 mais en 2011 et pour les années suivantes les recettes de la commune restent inconnues et incertaines. L'annonce du gel de la dotation globale de l'Etat impacte directement Le Touvet avec une diminution de 2% par an des dotations. La réforme des collectivités locales laisse augurer à nouveau un report de certaines compétences, augmentant sans aucun doute les dépenses obligatoires de la commune. Notre avenir financier est donc assez sombre.

Les résultats de 2009

Le résultat de l'année 2009 est en ligne avec les attentes. La commune a pu présenter un résultat excédentaire de 418k€ une fois expurgé les résultats exceptionnels (soit un résultat « tout compris » de 933k€ sur le fonctionnement). Ce résultat en excédent a été affecté par le conseil municipal principalement sur les investissements de 2010.

L'eau

2010 devrait être une année pas comme les autres. Les investissements tant attendus pour sécuriser l'alimentation en eau potable au Touvet et retrouver un droit à construire doivent être réalisés à la mi-année. Ce sont 824 000 euros à dépenser cette année en investissement, soit 3 ans de recette d'un seul coup. Vous pouvez retrouver dans le dossier les éléments relatifs à ces dépenses d'investissement.

Macadam Peinture



Mme Claude Boullier
Conseillère municipale
chef du projet Macadam

La veille, de grosses averses d'orage ont fait craindre le pire; Le lendemain, il a plu du matin au soir ! Et le samedi 29 mai, entre les deux - quelle chance pour MACADAM ! - le temps beau et chaud, est d'une clémence exemplaire. Si bien qu'à 14 heures, tous les artistes sont prêts à démarrer leur travail, qui va durer jusqu'à huit heures du soir pour certains.

Ainsi, tout au long de l'après-midi, le public peut voir s'ébaucher puis prendre forme des œuvres totalement différentes, conçues avec beaucoup d'originalité et de maîtrise.

Face de la Maison Saint Jean les adolescents du contrat temps libre et les résidents de la maison de retraite peignent à la bombe les six pièces centrales d'un puzzle géant liées par le mot "HARMONIE", sous la direction des graffeurs de Workspray.



Les élèves de troisième du collège du Touvet composent, avec l'aide de leur professeur d'arts plastiques, madame Charnier, deux panneaux manifestant de leur engagement contre les différences.

Tout le long des peintres professionnels (Muriel Ouarab, Cécile Vallée, Christine Moniot, Éric Rutten ("le peintre à la girafe"), peignent chacun deux pièces du grand puzzle selon leur sensibilité.

Les assistantes maternelles du relais d'assistantes maternelles et la halte garderie font des pochoirs avec leurs petits sur six pièces de puzzle.



Le Pont des Arts se charge de quatre pièces du grand puzzle et tient un "atelier ouvert" où chacun peut venir réaliser un chef d'œuvre spontané.

Un autre "atelier ouvert" est proposé par Christine Moniot aidée par Christine Micheloni et Annie Vuilermoz-Genon, conseillères municipales.



Les enfants de l'association "Les Magalannes", créent une fresque composée de scènes et de motifs très colorés sur de longues bandes de bois.

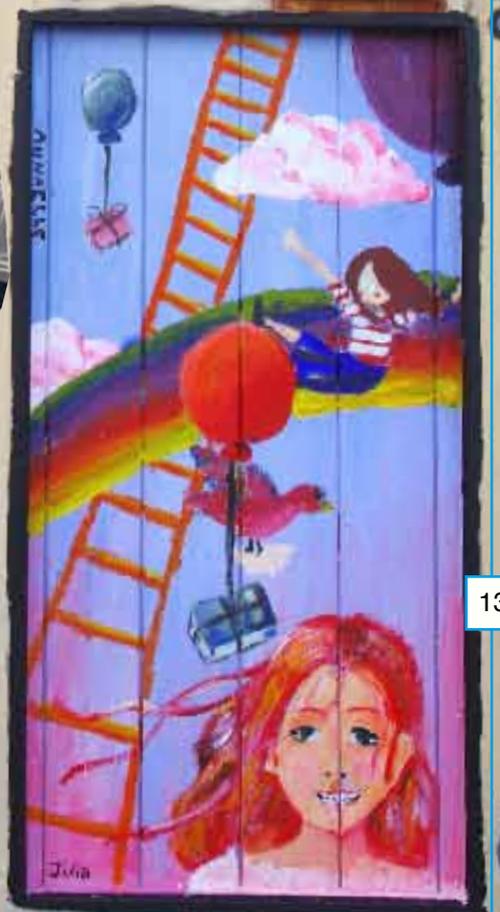
Place de l'École, des enfants accompagnés par le Pont des Arts, des jeunes en « free-lance » et des moins jeunes du Club du Beaumont encadrés de main de maître par Patricia Jacquier, très engagée dans la manifestation, décorent les volets de la bibliothèque, sur le thème du Livre, bien sûr.

A l'intérieur de l'école élémentaire, une fresque murale (et florale) s'élève sur la tour de la cour, peinte par les élèves de CM1, sous la conduite de Maryse Friedrich, professeur des écoles.

Sur la Place de l'Église, une galerie de portraits organisée par le centre aéré des Grappaloups, permet à chacun de se faire photographier dans le costume du personnage de ses rêves (la sirène, , Superman, le gendarme, le bagnard – hum !- , etc., et même madame le Maire !

Le tout baigne dans une atmosphère chaude et chaleureuse, tranquille et décontractée, avec une rue sans voiture, où les piétons de tous âges déambulent.

Vers huit heures du soir, les œuvres sont rassemblées sur la Place de l'école. Des difficultés techniques considérables ont empêché d'accrocher les 18 pièces du grand puzzle sur la façade de la salle du Bresson. Avec l'accord des artistes et des associations, elles ont été fixées sur la façade du Trésor public .





François Brottes, député de la circonscription et Président de la communauté de commune du Grésivaudan, accompagné des deux Vice-présidents à la culture du Grésivaudan, Jean Picchioni et Claude Gloeckle, des élues de Lumbin et de la Terrasse ont honoré la manifestation de leur présence.



Une journée intense pour les artistes, qui ont su réaliser chacun une "performance" sous les yeux des passants, et qu'il faut remercier pour ce travail réussi... Et pour chacun, une impression de couleurs, de créativité et d'échanges tout au long de cet après-midi d'été au Touvet.



Des remerciements chaleureux à tous ceux qui ont permis que cette journée s'organise et se déroule pour le mieux : les artistes, les membres de la commission animation, les « conseillers et exécutants techniques, les employés de la commune, le corps enseignant, les photographes, les associations, tous les bénévoles, les élus et les habitant(e)s du Touvet.

LE TOUVET ACCUEILLE LE CHAPITEAU DE L'ISÈRE :

spectacles pour tous du 22 au 26 septembre 2010 au Bresson

Quand culture rime avec proximité !

Depuis 9 ans, il sillonne les routes de l'Isère : cette année, c'est l'événement de la rentrée au Touvet. Créé par le Conseil Général de l'Isère, le chapiteau de l'Isère va de village en village, amenant à domicile de grands et beaux spectacles.

Avec 240 places confortables et des spectacles de grande qualité, le chapiteau est une vraie scène itinérante. Son but : susciter l'échange, le dialogue et impliquer les habitants pour qu'ils s'approprient l'événement ; la rencontre entre les artistes et le public est au cœur du projet. Cette priorité se concrétise avec des ateliers de pratique artistique, en partenariat avec le monde scolaire et associatif local, et avec des moments de convivialité à la fin des spectacles.



La tournée d'automne débute au Touvet : le chapiteau fleurira dès le lundi 13 septembre au Bresson. Après une semaine de résidence/répétitions pour les artistes, les représentations se dérouleront du mercredi 22 septembre au dimanche 26 septembre.

Mettre la culture à disposition de chacun, proposer des moments étonnants et festifs, faciliter l'accès aux spectacles, développer les rencontres conviviales : telle est la philosophie des acteurs. Notez bien ces rendez-vous et à bientôt sous le chapiteau !

Musique et Ciné-Concert : "L'écume des rues et Bobines Mélodies" par Musicabass et l'Arfi.

Le spectacle commence en fanfare dans les rues du village ; sous le Chapiteau la musique continue, articulée avec des films d'animation du célèbre studio Folimage (à qui l'on doit entre autres La Prophétie des Grenouilles et Mia et le Migou). Ce ciné-concert est un spectacle insolite, tendre et poétique, avec des costumes invraisemblables, des instruments de musique déjantés : un télescopage étonnant de musique et de cinéma. Ce spectacle s'adresse à tous les publics enfants et adultes.

Mercredi 22 et jeudi 23 septembre à 20h30

Jeudi 23 septembre, séance scolaire à 14h30

Théâtre : "Nous les Héros", pièce de Jean-Luc Lagarce, mise en scène par Michel Belletante.

L'histoire se déroule dans les coulisses d'un théâtre en Europe centrale. La troupe célèbre de fausses fiançailles, un « arrangement » censé assurer la survie de « l'entreprise » familiale... Les 10 personnages sont de drôles de héros... Jean-Luc Lagarce donne à voir des êtres humains avec leurs richesses et leurs mesquineries. Les comédiens partagent avec le public la solitude et le désespoir de personnages sur lesquels plane une menace invisible. Tout au long du spectacle, des chants russes, grecs, bulgares et yiddish donnent un ton forain et populaire à cette pièce contemporaine. Pour adolescents et adultes.

Vendredi 24 et samedi 25 septembre à 20h30

Dimanche 26 septembre à 17h00

Pendant la semaine de résidence, il nous est proposé de découvrir le spectacle familial "Lavita", théâtre gestuel poétique proposé par la Cie Tournerêves. Ce spectacle, à savourer dès 6 ans, est proposé prioritairement aux scolaires, le vendredi 17 septembre à 10h30.

Vous voulez partager des moments différents avec les artistes ? Vous voulez échanger au quotidien pendant quelques jours ? Vous avez la possibilité de recevoir chez vous du 13 au 26 septembre les acteurs de la troupe pour les loger. Faites-vous connaître à l'accueil de la mairie du Touvet par téléphone ou par mail.

Vente des billets et tarifs

Auprès d'A.I.D.A., du 10 mai au 17 octobre 2010 par téléphone au 04 74 20 20 79 ; par Internet sur le site « Isere.fr » ou par mail : billetterie@aida38.fr

Du mardi au samedi, sous le chapiteau, pendant la semaine de présence dans la commune, (téléphone portable billetterie : 06 88 74 57 41)

Les billets sont en réservation moyennant règlement par chèque dans la commune d'accueil : à la mairie du Touvet, aux heures d'ouverture, à partir du 30 août 2010 : 04.76.92.34.34

8 euros plein tarif

6 euros pour les chômeurs, les jeunes de moins de 25 ans, les groupes (+ de 10 pers.) et les personnes handicapées

4 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans



Après quelques mois de gestation tranquille, le projet de jumelage entre le village de fuzine en Croatie et la commune du Touvet s'accélère. Un comité de jumelage est créé dont le bureau est composé de Dominique Guillon, Présidente, André Constantin, Trésorier et Jean François Cruvès, secrétaire.

De nombreuses associations, présentes lors de cette élection, font partie du conseil d'administration : l'Harmonie des 2 Rives, English is Fun, la Gymnastique Volontaire, le Club pour tous le Beaumont, l'Ecole de Musique des 2 rives et le Gresifreeride... Un grand merci pour l'aide déjà apportée et à venir...

Les mois qui viennent vont permettre d'affiner ce projet en préparant le premier échange. Une délégation du Touvet devrait se rendre à Fuzine au cours de l'été 2011 afin de signer le serment de jumelage entre les deux communes. Nos amis Croates doivent au préalable faire une demande de subvention auprès de la Communauté Européenne, un an avant notre visite, d'où ce long délai.



Plusieurs contacts enthousiastes et chaleureux avec le Directeur de l'Office de Tourisme de Fuzine Monsieur Marinko Jakovljevic ont permis d'échanger de premières idées. Au mois de Juillet prochain, Madame le maire du Touvet se rendra à Fuzine pour rencontrer la municipalité et tisser les premiers liens.

Fiche Croatie

Langue officielle : **Croate**
 Capitale : **Zagreb**
 Forme de l'État : **Démocratie parlementaire**
 Président de la République : **Ivo Josipović**
 Président du gouvernement : **Jadranka Kosor**
 Superficie : **56 542 km²**
 Population : **4 491 542 hab**
 IDH (2006) : **0,862 (élevée)**
 Monnaie : **Kuna (HRK)**
 Hymne national : **Lijepa naša domovino**

La municipalité de Fuzine compte 1850 habitants (dont 91 % de Croates) et 6 localités. Elle est située en Istrie dans le comitat de Primorje-Gorski Kotar à 20 km de la mer Adriatique, dans une région montagneuse où de nombreuses activités telle que le vol libre sont pratiquées. Elle possède un orchestre de cuivres de 50 musiciens. Nul doute que ces activités donneront lieu à de nombreux échanges ! Pour les faciliter, si un(e) habitant (e) du Touvet parle croate, ou quelqu'un dans son entourage, il est le bienvenu ... N'hésitez



pas ! Faites-vous connaître !

La porte est ouverte bien sur à tous ceux qui souhaitent rejoindre le comité de jumelage et son conseil d'administration. Idées, imagination et énergies sont indispensables pour faire vivre ce jumelage au-delà des actes officiels. Mais quel beau projet que de découvrir une autre culture, une autre langue, bref, un autre horizon !



Commémoration du 8 mai

Entourée par les anciens combattants de l'Umac, le détachement de la gendarmerie et le corps des sapeurs pompiers, Georges Bescher conseiller général du canton du Touvet et l'Harmonie des 2 Rives, le maire Laurence Théry a entamé la cérémonie par la lecture du message commun rédigé par les associations de déportés à l'occasion de la journée nationale du souvenir du 25 avril dernier et celui d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants. A la suite du message lu par Henri Mounier, représentant l'Umac, elle a cette année souhaité rappeler le souvenir de cette grande résistante qu'a été Lucie Aubrac. Un portait émouvant et encore au cœur de l'actualité car "résister se conjugue au présent" disait cette femme exceptionnelle.



Commémoration du 19 mars

« De 1954 à 1962, la guerre d'Algérie a mobilisé pas moins de deux millions de jeunes Français du contingent, appelés pour deux ans ou parfois davantage. Au total, 25.000 soldats français ont été tués auxquels il faut ajouter 2.000 soldats de la Légion étrangère, un millier de disparus, 1.300 soldats morts des suites de leurs blessures et près de 300 000 blessés. Pour tous ceux qui furent brisés, pour les blessés, pour les familles des victimes, le 19 mars 1962 représente le début de l'espoir, du retour à la paix. Quarante-huit années ont passé. C'est notre devoir de citoyens, d'élus, d'anciens combattants, d'enseignants ou d'amis, de nous souvenir de ceux qui tombèrent durant cette guerre. »



Départ du lieutenant Danel

Né dans le Pas de Calais, le lieutenant Danel s'est engagé à 18 ans dans l'armée, dans la gendarmerie auxiliaire. Arrivé à la brigade du Touvet en septembre 2001, il en partira au mois de juillet 2010. Après 9 ans au Touvet, il quitte la communauté de brigades du Touvet et de Goncelin et ses 19 communes pour celle de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie comme il le souhaitait. Il En présence de nombreux maires et du commandant Vieillard Barron de la compagnie de Meylan, il a réuni les hommes de sa brigade, son entourage professionnel et amical pour un pot d'adieu très émouvant le 3 juin dernier. Laurence Théry a rappelé tout le travail

mené ensemble pendant ces deux années de collaboration et remercié le lieutenant pour son accompagnement permanent dans l'exercice de ses fonctions.

Conférence sur l'autisme

Une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence du lundi 14 juin, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale sur l'autisme, animée par le professeur Boucharlat. Un exposé très médical retraçant l'historique de la prise en charge de cette maladie et la nécessité de la faire sortir du carcan des maladies psychiatriques. Le débat, les questions et les témoignages des parents et des accompagnants ont permis de rendre compte des réalités du quotidien et de soulever des interrogations très concrètes. Beaucoup de demandes encore en suspens justifient l'organisation sur le même sujet d'interventions avec une autre vision, éducateurs, associations de parents, etc. Un débat qui n'est donc pas clos.



Graine de champion

Le week-end du 29 au 30 mai, des compétiteurs du Karaté Club du Dauphiné, sont partis de Saint-Vincent de Mercuze direction Nîmes pour la Coupe de France Sud kumité. Entraînés par Mauricette et Michel Roig, dix membres du club étaient engagés dans cette compétition d'envergure. On notera l'excellente performance de David De Oliveira, jeune habitant du Touvet, qui décroche une médaille d'argent en -55kg chez les minimes.

Panorama institutionnel

“La Communauté de l’Eau Potable : un lieu d’échange, de réflexion et de coordination à l’échelle de la région urbaine grenobloise”

Bien qu’elle soit abondante et de bonne qualité dans notre région, la ressource en eau représente une richesse essentielle qu’il s’agit de préserver. Notamment à une époque où elle se fait de plus en plus rare à l’échelle de la planète. Il en va en effet de notre responsabilité individuelle et collective. Bref, citoyenne !

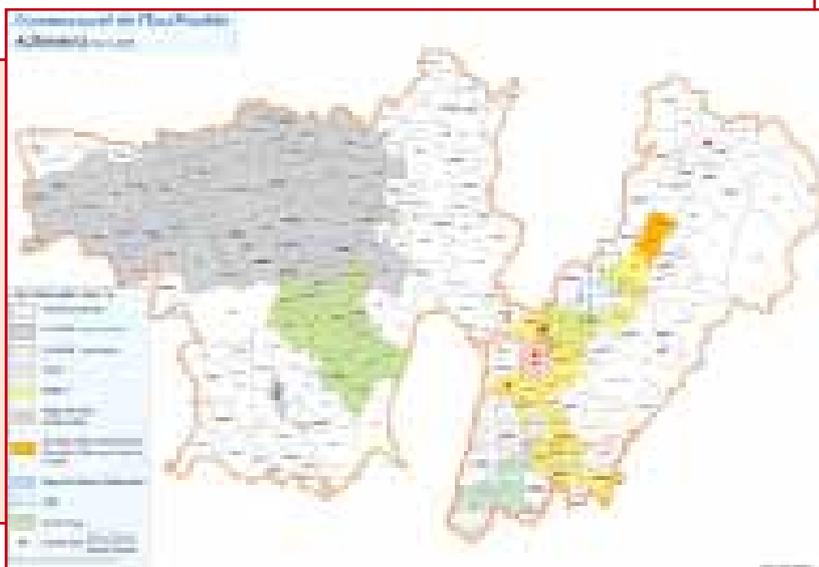
Comment gérer au mieux nos ressources en eau ? Comment et pourquoi limiter le gaspillage ? Comment contenir le prix de l’eau ? Quelles solutions trouver en cas de pollution accidentelle ou de sécheresse ? Comment garantir la distribution d’une eau de qualité ?

Autant de questions qui sont au cœur des préoccupations des habitants et des élus de la région urbaine grenobloise. C’est pour y répondre collectivement que la Communauté de l’Eau Potable de la RUG a été créée en 2007. Une première en France, qui témoigne de la volonté des acteurs de l’eau de travailler ensemble pour renforcer l’efficacité de l’action publique et la solidarité entre territoires.

→ La Communauté de l’Eau Potable en bref

Carte d’identité de la Communauté de l’Eau Potable

- 273 communes (dont un grand nombre possédant leurs ressources propres)
- 25 structures gestionnaires de l’eau potable (sur les 33 que compte le département)
- Un bassin de consommation de près de 750 000 habitants et des milliers de touristes
- 861 000 m³... C’est le volume journalier des ressources en eau potable mobilisables dans la région urbaine grenobloise
- Président : Charles Bich, vice président du Conseil Général de l’Isère



“Informer, mutualiser, fédérer, coordonner”

Offrir un lieu de proposition, d’échanges et de coordination sur la gestion et la distribution de l’eau

Mutualiser les savoir-faire et les compétences

Concrétiser plus facilement et plus rapidement des projets avec les partenaires du domaine de l’eau potable (opérateurs, collectivités territoriales, services de l’État, ...)

S’unir pour être plus efficace : les grands objectifs de la Communauté de l’Eau Potable

Préserver et améliorer la ressource en eau potable

Optimiser l’utilisation des ressources existantes

Sécuriser les réseaux en tenant compte des différents usages (domestiques, industriels et agricoles)

Travailler en faveur d’un prix harmonisé de l’eau pour l’usager dans l’agglomération grenobloise

La Communauté de l’Eau Potable est un des outils du futur Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise pour intégrer en amont les problématiques d’eau potable aux questions d’aménagement du territoire et de développement durable.

Environnement

Réintroduction des bouquetins en Chartreuse

Il y avait beaucoup de monde mardi 11 mai au matin, près du hameau de la Plagne à Entremont le Vieux (73) pour assister au lâcher de 6 bouquetins en présence de Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie et de Mme Éliane Giraud, présidente du Parc Naturel de Chartreuse.

Après qu'on leur eut ôté le bandeau qui les aveuglait, Flocon, un mâle de 75 kg, et 5 femelles, Tornade, Vénus, Neige, Kéki et Taïma, l'un après l'autre sont partis à la découverte de leur nouveau territoire. Ils avaient été capturés la veille en Belledonne, transportés de nuit et lâchés au matin dans le plus grand silence, pour leur éviter tout stress. Munis d'un joli collier rouge émetteur et bagués à l'oreille, ce qui permettra de les suivre pendant environ trois ans, ils se sont élancés vers la liberté.



Ils font partie d'un programme mis au point par le Parc Régional de Chartreuse depuis trois ans. 15 bouquetins ont déjà été lâchés en 2010 et 15 autres le seront l'année prochaine plus près de chez nous, dans le secteur de la Dent de Crolles. On espère une dizaine de naissances en 2010, ce qui devrait permettre de reconstituer à terme une belle colonie.



Il ne restait plus, il y a 150 ans de cela, que 150 bouquetins dans le Massif du Grand Paradis, en Italie, après que cet animal, que l'on peut approcher facilement, eut été décimé. Il a constitué depuis la préhistoire un aliment de base pour les hommes et, avec la découverte des armes à feu, a été chassé sans pitié notamment pour le petit cartilage qu'il a dans le cœur et qui ressemble à une Croix de Savoie.

Attention, amis chasseurs, le bouquetin est un animal protégé et donc interdit de chasse !

Le brûlage à l'air libre de végétaux : gros émetteur de polluants !

Une contribution importante à la pollution atmosphérique :

Le brûlage à l'air libre de végétaux émet de nombreux polluants parmi lesquels les particules (poussières) et les dioxines et furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.

Une étude récente du réseau Atmo Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants :

- un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :
 - Une voiture à essence récente qui parcourt 8500 km (3500 km pour une voiture diesel) ;
 - 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel ;
 - 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche.
- si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.



La biodiversité des bords des routes

Pourquoi s'intéresser aux bords des routes ?

Ni revendiqués par l'agriculture, ni par l'urbanisation, ni par le développement économique, les talus ou les espaces « sans utilité » peuvent se consacrer à la nature si on le leur permet.

Si on ne peut les habiter, les cultiver ou les utiliser alors, la nature a ses chances. Outre leur intérêt paysager connu de tous, ils ont un intérêt écologique non négligeable. S'ils sont bien exposés au soleil, une flore variée peut s'y développer, jadis beaucoup plus répandue.

Les « autres » fonctions des talus :

- Fonction dans l'épuration des eaux de ruissellement
- Face à la pression de l'agriculture intensive et de l'urbanisation, les talus et bords de routes constituent un important refuge pour la flore et la petite faune
- Les bords de routes sont des corridors biologiques qui permettent aux populations animales dispersées de s'interconnecter. Ils relient leurs différents lieux d'habitat, de nourrissage, de reproduction qui, selon les espèces, peuvent être très variés.

Le broyage précoce et répété entraîne une banalisation du milieu, une perte de la diversité des espèces et une monotonie du paysage. Il fait disparaître les plantes annuelles et biennuelles, sources de couleurs dans les paysages. Les plantes sont coupées avant même d'avoir pu grainer.

Cette pratique favorise les plantes vivaces les plus résistantes notamment les graminées à croissance vigoureuse nécessitant des interventions plus fréquentes, donc un surcroît de travail.

L'abandon du produit de fauche sur place provoque un enrichissement du sol et augmente les interventions de gestion.

Au Touvet, en accord avec le Conseil Général, et en concertation avec nos commissions extra-municipales, nous avons choisi trois zones d'expérimentation pour appliquer ce principe et entrer dans une gestion différenciée, à laquelle aujourd'hui le Département conditionne toutes ses subventions d'investissement :

- Sur le bord de la RD 1090, du chemin de Carcet au rond point, côté cimetière
- Le long de la Grande Rue, du numéro 961 aux Terrasses de Belledonne, côté Magnon
- Sur le tunnel du Bresson, au croisement de la rue de Champet



Le brûlage des déchets verts est strictement réglementé en Isère :

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. Par dérogation à l'article 84-1, et afin de prendre en compte les contraintes locales, un arrêté préfectoral du 15 décembre 2008, autorise le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres, uniquement pour les particuliers :

- dans les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants au dernier recensement
- dans les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants au dernier recensement, uniquement hors agglomération au sens du code de la route. C'est le cas du Touvet.

Il faut privilégier la valorisation par compostage :

- soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité ;
- soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche ou en ayant recours à la collecte sélective lorsqu'un tel service est proposé par la collectivité.



1 Inauguration des nouveaux Services Techniques

Tout projet d'une commune s'inscrit dans la continuité d'une action municipale à long terme au service de toute une population : c'est le cas du nouveau local des Services Techniques. Les effectifs et l'organisation des Services Techniques ont augmenté proportionnellement à la croissance et aux besoins des habitants du Touvet.

C'est avec François Vandeventer que les services ont commencé à se structurer dans cet ancien bâtiment aujourd'hui démoli de la Salle des Fêtes, au centre du village, pour s'installer ensuite au cours du mandat de Christine Sillon dans des locaux situés sous la nouvelle perception dans la maison Giroud.

Les actuels bâtiments réhabilités ont eux aussi été achetés en 1998 par l'équipe de Christine Sillon. Ce local, siège de l'entreprise Sofaditex, a eu plusieurs usages, jusqu'à celui d'une salle de danse, avant que l'on imagine y loger les Services Techniques de la commune. Le projet de réhabilitation initialement envisagé par l'équipe de Pascal Lymer a été considérablement modifié au regard de nos contraintes budgétaires ; mais grâce au professionnalisme de tous les corps de métiers intervenus dans ce chantier, la commune du Touvet est désormais dotée d'un bâtiment fonctionnel. Le Maire tient d'ailleurs à les remercier en son nom et au nom de la commune pour leur expertise et pour tout le travail accompli :

Cette réalisation coûte, au-delà des 140000 € d'acquisition du bâtiment, un peu plus de 100000 €.

L'achèvement de ce chantier en mars 2010 permet aux agents des Services Techniques de travailler dans des conditions acceptables au regard des simples règles de sécurité et de confort.

Les travaux d'assainissement sont encore très nombreux à réaliser dans la commune. Comme pour tous les plans d'envergure, la municipalité a déterminé un plan pluriannuel de travaux. Ainsi, en 2010, seront mis en place les réseaux du Chemin du Tram entre la Grande Rue et la Rue de Gagnoux et les réseaux de l'impasse de la Rue de La Conche.





2 Installation du Comité des fêtes dans l'ancien bâtiment des Services Techniques

Pierre Dufour, nouveau Président du comité des fêtes succède à Gladys Koeberle .

« Je fais partie du comité depuis 5 ans. Quand la Présidente a voulu démissionner, j'ai trouvé dommage que le comité soit en danger, surtout dans une commune comme le Touvet, alors j'en ai parlé aux autres membres du comité, qui m'ont poussé à me présenter.

Le déménagement nous a fait un peu de souci car il a fallu partager les locaux et du coup c'était plus petit. On a donc tout réaménagé mais il y a une bonne équipe et nous allons remettre tout ça en ordre! Pour la Saint Jean tout est prêt. Nous avons un circuit électrique remis aux normes et la fin de notre emménagement doit suivre »

3 NOUVEAU : un Dépôt-Vente s'est ouvert au Touvet

A l'initiative de Valérie Galy

Une nouvelle association vient d'ouvrir ses portes en ce début Juin 2010 au Touvet, au rez-de-chaussée de la trésorerie (anciennement Services Techniques). C'est un dépôt-vente où les particuliers peuvent déposer à la vente ou à la location les objets dont ils veulent se débarrasser. Une fois ceux-ci vendus, ils récupèrent leurs gains, sachant que la marge de fonctionnement de l'association est réduite à son maximum. Elle s'appelle « Demain en Mains » et elle a quatre buts essentiels :

- Réduire les amoncellements d'objets quasi neufs, dans les déchetteries,



- Recycler des objets (c'est une ressourcerie => protection de l'environnement),
- Permettre aux particuliers de gagner quelques euros,
- Permettre de faire faire des économies en consommant d'occasion.

L'éventail des objets acceptés est large dans la mesure où ils sont en bon état, ils fonctionnent et il y a de la place dans le local pour les exposer. Pour plus d'informations, contacter le 06 87 33 33 60 ou passer aux heures d'ouverture (hors vacances scolaires sauf cette année jusqu'au 10/07/2010, et pendant le vide-grenier du Touvet) :

Lundi 9h – 11h ;

Mercredi et samedi : 10h-12h

Samedi pair : 15h-17h

Recycler des objets (c'est une ressourcerie => protection de l'environnement),
Permettre aux particuliers de gagner quelques euros après la vente de leurs objets,

Permettre de consommer « économique/écologique » pour les acquéreurs en achetant d'occasion.

L'éventail des objets acceptés est large dans la mesure où ils sont en bon état, ils fonctionnent et où la place dans le local permet de les exposer. Pour plus d'informations, contacter le 06 87 33 33 60 ou passer aux heures d'ouverture (hors vacances scolaires sauf cette année jusqu'au 10/07/2010) :

Lundi 9h – 11h ;

Fenêtres

Mercredi et samedi : 10h-12h

4 Fenêtres de l'école élémentaire

Après les fenêtres du rez-de-chaussée, ce sont les fenêtres du premier étage de la façade de l'ancienne mairie qui ont toutes été remplacées sur les ailes du bâtiment. Dans deux ans c'est le corps central qui doit être rénové.

Aménagement de voirie

Après des réunions de concertation, quartier par quartier, ce sont trois rues qui sont en voie d'aménagement et de sécurisation:

La rue des Corvées pour permettre des cheminements piétonniers et le ralentissement des véhicules

24

La rue de la Berche où des stops sont instaurés, assortis de marquage au sol, pour éviter les croisements hasardeux de voitures et marquer les priorités.

A l'angle de la grande rue et de la rue du Magasin, une expérimentation, menée cet été, avec l'accord du décisionnaire qu'est le Conseil Général, doit permettre de mesurer la bonne implantation du mobilier urbain pour que la cohabitation des piétons et des véhicules se fasse en toute sécurité : un usage à suivre pour un aménagement définitif à venir.



Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 avril, le 20 avril, le 4 mai, le 18 mai et le 1er juin.

Les conseils du 20 avril et du 18 mai ont été des conseils extraordinaires, convoqués pour des délibérations à prendre de toute urgence et pour des questions de délais à respecter.

Présentation du nouveau Conseil Municipal d'Enfants (6/04/10).

Lors de la réunion de présentation des enfants et de l'élection, le débat a été très intéressant. La participation s'est élevée à 98 %. Les enfants qui en ont eu envie se sont présentés. Trois conseils municipaux ont déjà eu lieu, au cours desquels des projets ont été recensés. Certains adjoints ou conseillers municipaux y ont assisté (urbanisme, bibliothèque, CCAS, personnes âgées).

Associations

- **Convention avec l'USEP de Sainte-Marie-d'Alloix pour l'utilisation de la salle du Bresson (4/05/10).**

Cette association utilisera la salle du Bresson pour le hand-ball à raison de 2 heures par semaine. Le prix demandé sera de 15 € de l'heure.

Accord à l'unanimité.

- **Attribution de subventions aux associations (1/06/10).**

Plus de justice et d'équité ont été les supports de cette attribution. L'an dernier déjà, les inégalités criantes avaient été gommées et les petites subventions réévaluées.

Il faut cependant noter la place de la musique (plus de 30 % de l'enveloppe globale) ; mais c'est une activité qui coûte cher. Un rapprochement des deux écoles de musique est souhaité. Un travail important avec la direction des deux écoles a été fait en ce sens.

Cette année 4 critères sont définis de façon à apporter plus de clarté dans la répartition des subventions :

- Le niveau de fréquentation des mineurs du Touvet
- Et/ou Le niveau de fréquentation des adultes du Touvet
- La participation aux animations et à la vie du village
- Le montant du budget en fonction de la taille de l'association.

Il faut saluer la réactivité des associations qui ont envoyé leur dossier en temps voulu. Les conventions seront signées au Forum le 4 septembre prochain.

Sur la totalité des 31 subventions : 43 % sont consacrés aux pratiques artistiques, 43 % au sport, 7 % à l'animation, 4 % à l'éducation, 3 % à la solidarité. 6 associations enregistrent une baisse de budget : l'AS Foot, le Rugby, le Tennis de Table, l'Harmonie des 2 Rives, Amitié Loisirs, Grésiblues.

Le budget global est en hausse de 3 %.

Cette répartition est adoptée à l'unanimité moins une non-participation au vote (Aude Moussy).

Personnel

- **Création d'un poste "CAE Passerelle" pour le recrutement d'un assistant du Directeur des Services Techniques (4/05/10).**

Ce poste à 80 % du temps sera subventionné à 90 % par l'État.

Accord à l'unanimité..

Bibliothèque

- **Validation de l'APS (Avant-Projet-Sommaire) de la bibliothèque avec le cabinet d'architecte ; plan de financement et création d'un poste d'assistant qualifié de conservation à 80 % (6/04/10).**

La nouvelle bibliothèque aura une superficie de 330 m², suivant les exigences du Ministère de la Culture. Elle sera située dans les locaux de l'ancienne Gare du Tram réhabilitée, mais une extension de 100 m² sera nécessaire. L'aspect extérieur de l'ancienne gare sera respecté, pour conserver son cachet et sa valeur patrimoniale. La bibliothèque aura deux entrées, une sur la rue Fernand Gras, l'autre du côté de la future Halte-garderie. L'actuelle bibliothèque pourra être consacrée aux Écoles de musique ?

La DRAC finance le projet à hauteur de 60 à 70 %.

Un poste d'assistant qualifié de conservation Catégorie B doit être créé pour la nouvelle bibliothèque.

Accord à l'unanimité pour l'ensemble de ces délibérations.

- **Demande de subvention pour l'organisation de la manifestation "Giboulivres" (1/06/10).**

La manifestation "Giboulivres" a pour but d'amener enfants et adolescents (dont les collégiens) à lire et à venir à la bibliothèque ; pour cela, des auteurs viennent présenter leurs ouvrages. Ce projet se situe chaque année dans une commune différente. En 2010, la manifestation se passe au Touvet.

Une subvention doit être demandée au Conseil Général pour cette opération

Accord à l'unanimité.

Gendarmerie

Engagement du projet de gendarmerie (1/06/10).

Il s'agit simplement de confirmer l'engagement de la commune par rapport à la reconstruction de la gendarmerie (bâtiments administratifs et logements pour les gendarmes et le peloton d'autoroute) sur un terrain situé presque en face des actuels bâtiments Rue de la Priola.

Accord à l'unanimité.

Urbanisme

Autorisation donnée au Maire de vendre des terrains communaux (6/04/10).

Il s'agit de finaliser et de signer plusieurs compromis de vente.

Accord à l'unanimité.

Mise en place d'un périmètre de sauvegarde des commerces (20/04/10).

Depuis 2008, sur le Touvet, trois commerces ont fermé et deux sont en liquidation ; afin de lutter contre une dégradation plus importante, la commune souhaite mettre en œuvre une politique de sauvegarde des commerces en Centre bourg.

Cette démarche lui permettra de préempter les fonds et les baux commerciaux, situés dans un périmètre qui couvrirait l'ensemble des commerces de la Grande Rue entre la Rue Fernand Gras et la rue du Magasin, et ceux de la place de l'Église, avec les conditions de rétrocéder ces fonds et baux dans les 12 mois qui suivent la préemption et d'une publication d'un mois.

Accord à l'unanimité pour instaurer ce périmètre.

Mise en place de la PVR (Participation pour Voies et Réseaux) dans les zones économiques (4/05/10).

Selon la loi SRU, la PVR permet aux communes de demander une participation financière aux propriétaires lors de l'installation dans les voies nouvelles des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Une première délibération de principe a été prise en juillet 2008. Une deuxième délibération est nécessaire lors de la mise en œuvre d'un secteur particulier, maintenant la Zone d'Activités du Bresson. Seuls les terrains non construits seront assujettis à la taxe.

Le calcul de la taxe est le suivant :

Le coût global des travaux (1 M€) diminué du montant des subventions et du FCTVA donne une somme qui est divisée par le nombre de m². Le montant de la taxe ainsi calculé est de 5,92 € par m². La taxe sera due lors de l'achat de terrains en bordure de la voie nouvelle (80 m de part et d'autre), mais elle viendra en déduction d'autres taxes. Les modalités de versement seront précisées ultérieurement.

Le foncier concerné par cette taxe sera valorisé par l'installation des divers réseaux. Il est rare qu'une seule commune se lance dans de tels investissements, mais la commune possède une volonté forte de rendre cette zone opérationnelle, étant donné que les zones économiques ne pourront plus s'étendre. En effet, il est indispensable - et obligatoire d'après le Schéma Directeur confirmé par le futur SCOT - de ne pas diminuer la surface des zones agricoles et naturelles et de maintenir aussi l'urbanisation dans des limites très strictes.

Accord à l'unanimité.

Scolaire et enfance

Contrat Temps Libre : vente de gâteaux (6/04/10).

Le tarif est fixé à 1€ la part de gâteau.

Accord à l'unanimité.

Transfert du Contrat Temps Libre et de l'accueil de loisirs des Grappaloups au CCAS (6/04/10).

Cette opération a seulement pour but la prise en charge du budget de ces organismes communaux par le budget du CCAS, à partir du 1er mai 2010.

Accord à l'unanimité.

Mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche (6/04/10).

Cette commission sera composée du Maire, de l'Adjointe déléguée à l'Enfance, d'un conseiller municipal et de la Directrice des Touvetinous. Elle se réunira deux fois par an (mai et décembre). Les parents devront remplir un dossier de demande.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (4/05/10).

Une subvention de 1500 € par an est demandée auprès du Conseil Général.

Accord à l'unanimité.

Ordures ménagères

- **Rapport 2009 du SICIOMG (1/06/10).**

Vous pouvez retrouver l'ensemble du rapport présenté par Cécile Bachelot sur le site de la commune ou demander une version papier à l'accueil.

Accord à l'unanimité.

Eau et assainissement

- **Rapport annuel 2009 du SADI (Syndicat d'Assainissement Des Îles) (4/05/10).**

Vous pouvez retrouver l'ensemble du rapport présenté par André Gonnet sur le site de la commune ou demander une version papier à l'accueil.

Accord à l'unanimité.

Finances

- **Décision modificative du budget de la Commune (dépenses de fonctionnement) (6/04/10).**

Article 657352 : Le CCAS a dépensé 20000 € de plus que ce qui était inscrit au budget, soit 14000€ de dépenses effectives et 6000€ de surestimation de recettes.

Cette somme est compensée par 6000 € de l'article 6718 et 13000 € de recettes provenant d'une subvention du CGI.

Accord à l'unanimité.

- **Vote des trois taxes locales (6/04/10).**

La Taxe Professionnelle n'est plus votée par la commune depuis l'instauration de la TPU dans la Communauté de Communes.

Les taux des trois taxes restantes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) ne changent pas par rapport à l'an dernier, soit :

Taxe d'habitation : 11, 18 % - Foncier bâti : 22,56 % - Foncier non bâti : 88,20 %

Accord à l'unanimité.

- **Décision modificative du budget général/dépenses de fonctionnement (1/06/10).**

Le montant de cette DM est de 2700 €. Cette somme sera utilisée pour réaliser une préemption sur un local.

Accord à l'unanimité.

- **Décision modificative du budget général/équilibre (1/06/10).**

Il s'agit d'une opération de rééquilibrage du budget 2010 par une somme de 54000 €.

Accord à l'unanimité.

- **Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de l'IVC (Investissement Voirie Communale) (6/04/10).**

Cette subvention est demandée pour les travaux à réaliser Rue des Corvées, Rue de la Berche et Grande Rue (au niveau de l'intersection avec la Rue du Magasin).

Accord à l'unanimité.

- **Vote du compte administratif 2009 de la commune et affectation du résultat (4/05/10).**

Voir article ci-joint.

Accord à l'unanimité.

- **Vente de terrains communaux - Fixation des prix (4/05/10).**

Cette vente concerne les parcelles AD45 et AD46 situées dans la zone artisanale du Bresson (environ 6000 m2) et la parcelle AE122, d'une surface de 2000 m2. Le prix proposé est de 50€ HT du m2.

Le Centre de Tri de la Poste et le nouveau bâtiment SDIS seront construits sur les parcelles 139, 144 et 145. Ces terrains seront divisés en deux parties : 3000 et 5000 m2. Prix : 47 €, PVR incluse.

Accord à l'unanimité.

- **Modalités financières du projet de sécurisation de l'accès aux zones artisanales et économiques (4/05/10).**

Ce projet sera financé en une seule tranche en 2010 d'un montant de 743741,83 €. Une subvention DGE est demandée.

Accord à l'unanimité.

Travaux

Demande de subvention pour l'électrification de la rue de Beaumont (1/06/10).

Une subvention de 90000 € doit être demandée (au lieu de 75000 €) pour l'électrification de la Rue de Beaumont, dans le cadre de "l'Électrification rurale".

Accord à l'unanimité.

Environnement

• Délibération de principe sur l'interdiction des OGM dans la commune (6/04/10).

Le Conseil Municipal invite l'État à ne permettre, pour les produits végétaux, la possibilité d'une mention « sans OGM » que si ces produits ne présentent aucun danger pour la santé publique et l'environnement, étant donné la présence sur le territoire des communes d'exploitations agricoles, d'exploitations biologiques et de nombreux jardins familiaux.

à mettre en place par voie réglementaire un étiquetage permettant de savoir si les produits tels que la viande, le lait et les œufs proviennent d'animaux nourris sans OGM.

Accord à l'unanimité.

• Engagement sur l'abandon des phytosanitaires (hors les produits acceptés en agriculture biologique) à l'orée de 2012 dans les projets de voiries et de leurs dépendances (18/05/10).

Afin de pouvoir solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour les projets de voirie (Zone d'activités, Rue de Beaumont...), la commune doit prendre l'engagement de principe de ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement (pesticides).

À partir de 2013, il faudra en outre valoriser les matériaux de construction (recyclage ou réutilisation), gérer les eaux pluviales de façon équilibrée et durable, veiller à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite puis, au choix, gérer les espaces verts, l'éclairage public ou soutenir les modes de transport doux ou collectifs.

Accord à l'unanimité.

• Engagement de la commune à respecter les critères d'éco-conditionnalité posés par le Conseil général de l'Isère pour l'attribution de subventions pour les projets de constructions et de voirie (18/05/10).

Toujours dans le même but, il s'agit cette fois, concernant les bâtiments publics, d'améliorer considérablement leur performance énergétique. Après diagnostic, il sera nécessaire de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie, par l'isolation essentiellement, et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre, par l'utilisation de moyens de chauffage écologique, ou une meilleure gestion, dans un délai de huit ans.

Pour les bâtiments nouveaux, devra être respectée la norme BBC (basse consommation d'énergie), soit atteindre un niveau de consommation de 50 kwh par m2 et par an. Pour les bâtiments anciens, il faudra également arriver à baisser considérablement leur consommation d'énergie par divers moyens.

Sont également en discussion : la gestion des déchets et la lutte contre l'étalement urbain (plus de subvention par exemple pour l'installation des réseaux dans les lotissements).

Accord à l'unanimité.

Divers

• Changement de tarif des sacs poubelle vendus à l'accueil de la mairie (6/04/10).

Passage de 0,05€ à 0,15€ (grands sacs noirs et petits sacs anthracite).

Accord à l'unanimité.

• Journée Solidarité (6/04/10).

Sur la commune, le Lundi de Pentecôte ne sera pas férié.

Accord à l'unanimité.

• Chapiteau de l'Isère (20/04/10).

Notre candidature a été retenue. Le chapiteau sera mis en place au Touvet courant septembre, une semaine avant le début des spectacles. Les écoles et la Maison Saint Jean pourront assister à des répétitions à condition que cela n'entraîne pas un surcroît de travail pour les artistes. À voir aussi pour le collège et pour l'association « Un pas sur les planches ».

Il s'agit d'autoriser le Maire à demander une subvention d'équilibre à la Communauté de Communes et à signer la convention avec les Chapiteaux de l'Isère.

Accord à l'unanimité.

• Nouveau tarif des vacances funéraires (1/06/10).

D'après la Loi du 19/12/08, une nouvelle tarification doit être appliquée concernant certaines prestations en cas de transport de corps. Le tarif passe donc de 7,5 € à 20 €.

Accord à l'unanimité.

• Autorisation d'emplacement au marché du samedi matin pour un conseiller municipal (1/06/10).

Dans un souci de transparence, un conseiller municipal demande à pouvoir installer un stand au marché du Touvet du samedi matin.

Accord à l'unanimité, moins la personne concernée (non-participation au vote).

Plan canicule

Dans le cadre du Plan canicule en vigueur depuis 2004, Madame le Maire rappelle aux habitants de plus de 65 ans qu'ils ont la possibilité de se faire connaître auprès des services municipaux, afin de prévenir au maximum les risques engendrés par les fortes chaleurs.

La commune doit assurer le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés : Vous êtes isolé(e), retraité(e), ou adulte handicapé(e), Vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans cette situation, Pour ne pas rester seul(e), en cas d'alerte canicule, faites-vous connaître à la mairie du Touvet. Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire. Pour plus d'informations, 04 76 92 34 34.

Protégez-vous de la chaleur

- Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques: sports, jardinage, bricolage...
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire.
- Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

Rafrâchissez-vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.
- Buvez et continuez à manger
- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit... Ne consommez pas d'alcool.
- Mangez comme d'habitude, si besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

LES GESTES UTILES

Demandez conseil à votre médecin, à votre pharmacien surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.

Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Noël 2010

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale du Touvet ont le plaisir d'offrir à leurs aînés, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis gourmet ou le partage d'un repas festif.



Si vous avez 65 ans en 2010 (né en 1945), ou si vous êtes nouvel habitant de 65 ans ou plus, merci de vous faire connaître à la mairie avant le 5 septembre 2010. Un contact avec les services du CCAS vous permet de choisir l'une des deux formules proposées. Toutes les personnes concernées sont informées par courrier pour confirmer leur choix.

Le repas de Noël aura lieu le dimanche 5 décembre 2010 à la salle du Bresson. Le colis vous sera apporté à domicile, ou offert le samedi 4 décembre 2010, à 11h30 autour d'un apéritif.

Etat civil



Naissance

Le 12 juin 2010, à Le Touvet : Fanette ROULLIN

Mariage

Le 15 mai 2010 : Franck PESCHARD et Gwénola QUER

Le 22 mai 2010 : Nicolas TARDY et Laure BERGER

Le 22 mai 2010 : Benoît JONQUERES et Fanny de GEYER d'ORTH

Le 5 juin 2010 : Benjamin DALBION et Estelle GOUDET

Le 12 juin 2010 : Florent RUBAT et Evelyne BERNARD

Le 12 juin 2010 : Jean-Baptiste MARTINEZ et Stéphanie PINELLI

Décès

Le 2 mars 2010 : Michel BELORGEY

Le 12 mars 2010 : Guy POIRIER

Le 13 mars 2010 : Françoise JACQUIN

Le 30 mars 2010 : Gaston FERRIER-DUPONT

Le 8 avril 2010 : Françoise RICHETER veuve BELORGEY

Le 24 avril 2010 : Victor CALVI

Le 29 avril 2010 : Maria GAVET

Le 2 mai 2010 : Jean-Marie PIERRARD

Le 18 mai 2010 : René CARRE

Le 4 juin 2010 : François CAVAGNA

Le 5 juin 2010 : Julien PARETI

Petites annonces

NOUVEAU : « COACH'IN GRESIVAUDAN »

Betty RAFFIN reprend son activité d'éducatrice sportive (BE acquis au CREPS DE VOIRON) après plus de 10 années d'expérience dans ce domaine. Elle propose un service de coach sportif à domicile et se déplace à votre demande. Elle élabore un programme personnalisé selon vos envies : musculation, renforcement musculaire, stretching, préparation à une compétition, rééducation post-natale, perte de poids, course à pieds, step...

La première séance est gratuite. Elle peut se dérouler à 1, 2, 3, 4 personnes ou plus (tarifs dégressifs selon le nombre).

Toutes Les séances se déroulent dans la convivialité et en musique. Le matériel est fourni, il vous suffit de chausser votre paire de basket ! Une priorité « sport' in plaisir » !

Pour tous renseignements n'hésitez pas à la contacter :

Tel : 0683440804

Courriel : coachinbetty@free.fr

Site internet : coachinggresivaudan.fr



Fermeture estivale des sites de broyage

Les 3 sites de broyage de **St Nazaire les Eymes**, **St Hilaire du Touvet** et **Goncelin** sont fermés au public du 15 mai au 15 novembre. Ils ré ouvrent pour la période de taille à partir du 15 novembre 2010.

Informations Piscine

La piscine de Saint Vincent de Mercuze vous ouvre ses portes pour cette saison d'été.

Horaires d'ouverture :

Mois de Juin (sauf intempéries) : Samedi et Dimanche : de 10h à 18h

Juillet et Août : Tous les jours de 10h à 19h

Nocturne : Tous les mercredis de 20h à 22h30 (sauf intempéries)

Piscine Spécial Juniors / Seniors

Comme tous les ans, pour les enfants de l'association «A Petits Pas» et les personnes de plus de 60 ans de Saint Vincent de Mercuze et de Sainte Marie d'Alloix, le CCAS de la commune propose un temps spécial sur deux séances :

Mercredis : 23 et 30 Juin de 10 h à 12 h. (entrée gratuite)

Venez nager et profiter de la piscine en toute quiétude, sous la surveillance du Maître nageur.

Recherche encadrant pour le club de basket du Touvet

Le Touvet Basket cherche une personne susceptible de renforcer l'encadrement des enfants pour les séances du mardi soir (mini-poussins & benjamins) de 17H00 à 20H00 et éventuellement la séance Benjamins du samedi matin de 9H00 à 12H00 .

Cette personne doit déjà avoir pratiqué le basket, mais pas forcément l'encadrement d'enfants. Il peut s'agir d'un professeur de sport, d'un entraîneur, d'une personne à la retraite, d'un étudiant (majeur)... Cette intervention, sur un ou plusieurs des créneaux, par tranche d'une heure, peut être rémunéré et les frais de déplacement remboursés. Les séances d'entraînement se dérouleraient en binôme.

N'hésitez pas à contacter Franck Margueritat pour tout complément d'information (06 67 45 57 87) ou à faire suivre ce message à des connaissances susceptibles d'être intéressées.



SD CONSULT Secrétaire comptable indépendante

Trop de gestion administrative ?

Pas assez de temps pour vous consacrer à votre métier?

SD Consult vous propose de bénéficier de son service de "secrétariat comptabilité" indépendante. Vous trouverez une liste de prestations de SD Consult sur son site internet.

N'hésitez pas à nous contacter

Devis gratuit sur simple demande et -15% lors de la 1ère commande

SD Consult - 375 chemin du petit lumbin 38660 Lumbin

06 22 69 93 99 - sdconsult.38660@yahoo.fr

www.sdconsult38.com

Regards sur...

Le marché « plantes et jardins »



Le dimanche 6 juin a eu lieu, la seconde édition du marché « plantes et jardins ».

Cette année une quarantaine d'exposants attendaient les visiteurs dans la cour d'honneur, la cour verte et l'orangerie du château.

Le parc de Chartreuse a conté la culture de la truffe sur les piémonts de Chartreuse.

Pierre Chamoux a orné l'orangerie de ses sculptures en bois flottés, côtoyant les orchidées de Pierre Jourdan (Orchidées de Chartreuse).

Un grand merci à la chorale qui a accepté de tenir la buvette pour offrir des rafraîchissements aux visiteurs et aux exposants.

Cette année 750 visiteurs ont profité de Procréa pour visiter les jardins du château et la municipalité remercie Isabelle et Bruno de Quinsonnas, les propriétaires des lieux, d'avoir permis à la manifestation d'investir les deux cours, d'honneur et verte et l'orangerie du Château.

